

Département de l'Aveyron

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT
Compte rendu de la séance du lundi 12 décembre 2016

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 07/12/2016

Présents : 14

L'an deux mille seize et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BOUDES

Votants : 14

Présents : Marcel BOUDES, Sébastien FONTANILLE, Isabelle BONNEFOUS, Yves MONTEILLET, Jean FABRE DE MORLHON, Didier BENEDET, Maryse LAUR, Béatrice BOUDES, Jean-Philippe CAUSSE, Elisabeth VIMINI, Jérôme ANGLES, Maurice PAYAN, Yves GALTIER, Marcelle CANIVENQ

Représentés :

Excusés : Jean-Marc SOLIGNAC

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAUSSE

Ordre du jour :

- *Approbation de l'extrait de séance de la réunion précédente*
- *Plans de financements et demandes de subventions*
- *Décisions Modificatives et régularisations*
- *Budget transport Scolaire – Directeur de régie*
- *Budget Assainissement – Titre annulation Industriels*
- *Annulation partielle ou totale de titres de recettes suite à erreur matérielle*

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2016097

Objet : Plan de financement - Maison des Services Aux Publics

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement de l'opération citée en objet.

Afin de demander les subventions nécessaires au financement de cette opération ;

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Le montant total des devis en euros H.T. s'élève à		16 783.65
Plan de financement		
Institution	%	Montant HT
Leader		0.00
Contrat ruralité	20.00 %	3 356.73
Réserve Parlementaire		0.00
Etat - DETR	30.00 %	5 035.10
Région	30.00 %	5 035.10
Département		0.00
Communauté de Communes		0.00
Commune : Autofinancement ou emprunt	20.00 %	3 356.73
TOTAL en euros HT		16 783.65

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.
- Décide de solliciter des aides financières auprès des services de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Plan de financement - Garage Communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement de l'opération citée en objet.

Afin de demander les subventions nécessaires au financement de cette opération ;

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Le montant total des devis en euros H.T. s'élève à		70 000.00
Plan de financement		
Institution	%	Montant HT
Leader		0.00
Contrat ruralité		0.00
Réserve Parlementaire		0.00
Etat - DETR	20.00%	14 000.00
Région		0.00
Département	20.00%	14 000.00
Communauté de Communes	30.00%	21 000.00
Commune : Autofinancement ou emprunt	30.00%	21 000.00
TOTAL en euros HT		70 000.00

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé
- Décide de solliciter des aides financières auprès des services de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants,

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Plan de financement - Ecole et Centre de loisirs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement de l'opération citée en objet.

Afin de demander les subventions nécessaires au financement de cette opération ;

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Le montant total des devis en euros H.T. s'élève à		237 700.20
Plan de financement		
Institution	%	Montant HT
Leader	10.00%	23 770.02
Contrat ruralité	20.00%	47 540.04
Réserve Parlementaire		0.00
Etat - DETR	20.00%	47 540.04
Région	20.00%	47 540.04
Département	10.00%	23 770.02
Communauté de Communes	10.00%	23 770.02
Commune : Autofinancement ou emprunt	10.00%	23 770.02
TOTAL en euros HT		237 700.20

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.
- Décide de solliciter des aides financières auprès des services de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Plan de financement - Aire de Camping-Cars

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement de l'opération citée en objet.

Afin de demander les subventions nécessaires au financement de cette opération ;

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Le montant total des devis en euros H.T. s'élève à		276 400.00
Plan de financement		
Institution	%	Montant HT
Leader	0.00%	0.00
Contrat ruralité	22.10%	61 084.40
Réserve Parlementaire		0.00
Etat - DETR	20.00%	55 280.00
Région	20.00%	55 280.00
Département	7.96%	22 001.44
Communauté de Communes	14.94%	41 294.16
Commune : Autofinancement ou emprunt	15.00%	41 460.00
TOTAL en euros HT		276 400.00

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.
- Décide de solliciter des aides financières auprès des services de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Plan de financement - Salle Multimédia

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement de l'opération citée en objet.

Afin de demander les subventions nécessaires au financement de cette opération ;

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Le montant total des devis en euros H.T. s'élève à		171 000.00
Plan de financement		
Institution	%	Montant HT
Parc Régional des Grands Causse - Europe Leader	10.00%	17 100.00
Contrat ruralité	13.95%	23 854.50
Etat - DETR	20.00%	34 200.00
Région	23.95%	40 954.50
Département	20.00%	34 200.00
Communauté de Communes	6.05%	10 345.50
Commune : Autofinancement ou emprunt	6.05%	10 345.50
TOTAL en euros HT		171 000.00

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.
- Décide de solliciter des aides financières auprès des services de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget commune - erreur matérielle
Budget commune - erreur matérielle

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur matérielle a été commise lors du report sur le budget.

l'exédent de fonctionnement était de 615.229,93 € et il a été noté 615.229,83 €.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 234	Installat°, matériel et outillage techni	0.10	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0.10
TOTAL :		0.10	0.10
TOTAL :		0.10	0.10

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLEFRANCHE DE PANAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget commune - Erreur d'affectation - Régularisation
Budget commune - Erreur d'affectation - Régularisation

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur d'affectation de crédit a été commise lors de la préparation du budget.

En effet il était prévu 10.000, 00 € au compte 722-042 en recette d'investissement et nous avons omis d'inscrire ce même montant en dépense d'investissement au 040.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 (040)	Autres installat°, matériel et outillage	10000.00	
2158 - 215	Autres installat°, matériel et outillage	-10000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLEFRANCHE DE PANAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget commune - Intérêts et capital emprunt

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation d'emprunts courant 2016, certains remboursements d'échéances, intérêts et capitaux n'ont pas été prévus lors du vote du budget.

les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, sont insuffisants.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61558	Entretien autres biens mobiliers	-310.55	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	310.55	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	817.63	
2135 - 219	Installations générales, agencements	-817.63	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLEFRANCHE DE PANAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Lotissement Pré Vert - Interets et capital emprunt
Lotissement Pré Vert - Interets et capital emprunt

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation d'emprunts courant 2016, certains remboursements d'échéances, intérêts et capitaux n'ont pas été prévus lors du vote du budget.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, sont insuffisants,

il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6045	Achats études, prestat° services (terrai	-12920.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2500.00	
608 (043)	Frais accessoires sur terrains en cours	2500.00	
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés		-10420.00
796 (043)	Transferts charges financières		2500.00
TOTAL :		-7920.00	-7920.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	10420.00	
3555 (040)	Terrains aménagés	-10420.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-7920.00	-7920.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLEFRANCHE DE PANAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget Assainissement - Crédits supplémentaires
Budget Assainissement - Crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	-86.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	86.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLEFRANCHE DE PANAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget transport Scolaire - Directeur de régie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Suite à notre demande de renouvellement de licences pour le transport de personnes, nécessaire au bon fonctionnement du service de transport scolaire réalisé par la commune en délégation de compétence pour le Département,
- Les services de la DREAL nous demandent de bien vouloir nommer un Directeur de régie autre qu'un membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Hélène RAYNAL, Adjoint administratif de 1ère classe, Secrétaire de Mairie, comme Directeur de régie du service Transport.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget Assainissement - Titre annulation Industriels

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de l'appel de fond des redevances assainissement pour les fromageries Vernières et Papillon, des dépenses d'investissement d'un montant de 88.221,02 € réglées par la commune sur l'année 2015 ont été imputées sur leurs calculs en une seule fois.

Ce mode de calcul représente une charge lourde pour les 2 fromageries et induit en erreur le calcul d'appel de fond d'acompte pour l'année en cours.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir pour les 2 industriels le montant des travaux d'investissement de 88.221,02 € sur 10 ans.

Ce nouveau mode de calcul engendre les écritures comptables suivantes :

Pour la fromagerie Papillon :

- Un titre d'annulation de 28.673,61 € viendra en déduction titre initial n°14 d'un montant de 48.454,04 €.
- Un titre d'annulation de 17.150,16 € viendra en déduction titre initial n°15 d'un montant de 42.784,67 €.

Pour la fromagerie Vernières :

- Un titre d'annulation de 7.145,91 € viendra en déduction titre initial n°12 d'un montant de 17.303,89 €.
- Un titre d'annulation de 4.287,54 € viendra en déduction titre initial n°13 d'un montant de 16.129,47 €.

Toutefois, en accord avec le Directeur des fromageries Vernière qui a déjà effectué le paiement des titres 12 et 13 une régularisation interviendra en 2017 lors du prochain appel de fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le nouveau mode de calcul proposé par Monsieur le Maire, consistant à amortir le montant des travaux d'investissement de 88.221,02 € sur 10 ans.
- Autorise Monsieur le Maire comme expliqué ci-dessus, à effectuer les écritures comptables d'annulation ou les régularisations nécessaires envers les fromageries Papillon et Vernières.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Annulation partielle ou totale de titres de recettes suite à erreurs matérielle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors d'émission de titres et suite à des erreurs matérielles ou humaines, les services comptables sont amenés à devoir effectuer des rectifications.

Ces erreurs interviennent le plus souvent au niveau du budget assainissement lors de l'émission du rôle assainissement, soit parce que les personnes ont déménagé ou vendu leur bien, soit à la suite de saisie de données erronées.

A ce jour, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire afin de pouvoir établir des titres d'annulation afin de rectifier ces erreurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner, pour la durée du mandat, le pouvoir d'émettre les titres d'annulations nécessaires afin de rectifier les erreurs matérielles ou humaines dans la limite de 200,00 € par titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à émettre les titres d'annulations nécessaires afin de rectifier les erreurs matérielles ou humaines dans la limite de 200,00 € par titre.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget commune - Intégration chemin tour du lac

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'intégrer les travaux du chemin du tour du lac de Villefranche de Panat dans notre comptabilité selon les écritures ci-dessous.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 (041)	Autres agencements et aménagements	697770.00	
1321 (041)	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		30500.00
1323 (041)	Subv. non transf. Départements		96887.00
1328 (041)	Autres subventions d'équip. non transf.		22875.00
13251 (041)	Subv. non transf. GFP de rattachement		547508.00
		TOTAL :	
		697770.00	697770.00
		TOTAL :	
		697770.00	697770.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLEFRANCHE DE PANAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

--